

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2026**  
**LISTE DES DELIBERATIONS**

<b>N°</b>	<b>OBJET</b>	<b>VOTE</b>
2026/01	Rapport sur le budget 2025 et débat d'orientations budgétaires pour 2026	Pour à l'unanimité
2026/02	Affectation des résultats de l'exercice 2025 sur 2026	Pour à l'unanimité
2026/03	Acceptation d'un don en faveur du CCAS	Pour à l'unanimité
2026/04	Convention avec le CRT La Durance Nord Alpilles pour une durée d'un an avec tacite reconduction	Pour à l'unanimité
2026/05	Convention avec l'association PROVENCE SANTE COORDINATION pour une durée d'un an	Pour à l'unanimité
2026/06	Signature d'une convention avec EDF pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite du 31 décembre 2030	Pour à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 013-261301428-20260227-2026\_01-DE

S<sup>2</sup>LO

**CCAS de Noves – 13550**

**Conseil d'Administration du 26 février 2026**

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 8

Date de la convocation : 20/02/2026

**DELIBERATION N° 2026/01**

L'an deux mille vingt-six, le 26 février, à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Président.

**Présents :** Georges JULLIEN, Mireille MEYNAUD, Marine CHABANNES, Magali FROSSARD, Marie-Line MULET, Monique ROGGI

**Absentes excusées :** Valérie CHARAVIN procuration Magali FROSSARD, Delphine BATIA procuration Mireille MEYNAUD

**Absente :** Madeleine CIBRARIO

**Secrétaire de séance :** Marie-Line MULET

**OBJET : RAPPORT SUR LE BUDGET 2025 ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026**

Monsieur le Président expose :

Il convient de rappeler les dispositions de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 modifiant l'article L2313-1 du CGCT, dite loi NOTRe et de joindre à la présente délibération un rapport synthétique retraçant les informations nécessaires et à joindre au débat d'orientations budgétaire.

Chaque membre du conseil d'administration a été destinataire d'un rapport sur l'antériorité budgétaire et son analyse financière en ratios de structures ainsi que sur les projets d'investissement qui seront financés en 2026.

Ainsi, en application de cette loi, le débat sur les orientations budgétaires pour 2026 pour le budget principal a lieu.

Après en avoir débattu, le Conseil d'Administration vote que :

**ARTICLE 1.** Le rapport sur le budget 2025 est adopté.

**ARTICLE 2.** Le débat sur les orientations budgétaires 2026 a eu lieu.

**Vote :** POUR unanimité

A Noves, le 26 février 2026.

La secrétaire de séance,  
Marie-Line MULET



Le Président  
Georges JULLIEN



Mairie  
13550 NOVES

**CCAS de Noves – 13550**

**Conseil d'Administration du 26 février 2026**

Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 6  
Nombre de suffrages exprimés : 8  
Date de la convocation : 20/02/2026

**DELIBERATION N° 2026/02**

L'an deux mille vingt-six, le 26 février, à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Président.

**Présents :** Georges JULLIEN, Mireille MEYNAUD, Marine CHABANNES, Magali FROSSARD, Marie-Line MULET, Monique ROGGI

**Absentes excusées :** Valérie CHARAVIN procuration Magali FROSSARD, Delphine BATIA procuration Mireille MEYNAUD

**Absente :** Madeleine CIBRARIO

**Secrétaire de séance :** Marie-Line MULET

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 SUR 2026**

Le Conseil d'Administration du CCAS de NOVES, réuni sous la présidence de Monsieur Georges JULLIEN, Président, après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 :

Constate le solde d'exécution de la section de Fonctionnement :	15625,57€
Constate le solde d'exécution de la section d'Investissement :	80286,96€
Constate les restes à réaliser en dépenses :	4082,40€
Constate les restes à réaliser en recettes :	0€

Statue sur le report en excédent en recettes de Fonctionnement (R 002) :	15625,57€
Statue sur le report en excédent en recettes d'Investissement (R 001) :	80286,96€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'administration décide :

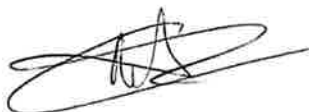
**ARTICLE 1.** D'affecter au R 002, en recettes de Fonctionnement, la somme de 15625,57€.

**ARTICLE 2.** D'affecter au R 001, en recettes d'Investissement, la somme de 80286,96€.

**ARTICLE 3.** D'inscrire ces écritures au Budget Primitif 2026 du CCAS.

**Vote :** POUR unanimité

A Noves, le 26 février 2026  
La secrétaire de séance,  
Marie-Line MULET



Le Président,  
Georges JULLIEN



Mairie  
13550 NOVES

**CCAS de Noves – 13550****Conseil d'Administration du 26 février 2026**

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 8

Date de la convocation : 20/02/2026

**DELIBERATION N° 2026/03**

L'an deux mille vingt-six, le 26 février, à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Président.

**Présents :** Georges JULLIEN, Mireille MEYNAUD, Marine CHABANNES, Magali FROSSARD, Marie-Line MULET, Monique ROGGI

**Absentes excusées :** Valérie CHARAVIN procuration Magali FROSSARD, Delphine BATIA procuration Mireille MEYNAUD

**Absente :** Madeleine CIBRARIO

**Secrétaire de séance :** Marie-Line MULET

**OBJET : ACCEPTATION D'UN DON EN FAVEUR DU CCAS**

Monsieur le Président expose :

Selon les dispositions des articles L.123-8 et R.123-25 du code de l'action sociale et des familles, le CCAS est habilité à recevoir des dons et legs :

- . l'acceptation du don relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes du CCAS. Il s'agit d'une acceptation provisoire ;
- . le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration sous forme de délibération ;
- . l'encaissement du don relève du comptable public, seul habilité à manipuler des fonds publics.

Le CCAS a reçu le don suivant :

Date	Donateur	Montant
17/12/2025	TAFINI Chantal	50€
	<b>Total :</b>	<b>50€</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration du CCAS décide :

**ARTICLE 1.** D'accepter le don du tableau ci-dessus pour un total de cinquante euros.

**ARTICLE 2.** D'imputer ces sommes au compte 756 de la nomenclature M57 intitulé « don reçu sans affectation spéciale et imputé sur le budget du CCAS et déductible de l'impôt sur le revenu ».

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 013-261301428-20260227-2026\_03-DE



**ARTICLE 3.** D'autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette présente délibération.

**Vote :** POUR unanimité

A Noves, le 26 février 2026.

La secrétaire de séance,  
Marie-Line MULET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MLM', is written over the name Marie-Line Mulet.

Le Président,  
Georges JULLIEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Jullien', is written over the name Georges Jullien.  
A circular official stamp is located to the right of the signature. The outer ring contains the text 'Commune de Noves' at the top and 'Mairie' at the bottom. The center of the stamp contains the text '13550 NOVES'.

**CCAS de Noves – 13550**

**Conseil d'Administration du 26 février 2026**

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 8

Date de la convocation : 20/02/2026

### **DELIBERATION N° 2026/04**

L'an deux mille vingt-six, le 26 février, à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Président.

**Présents** : Georges JULLIEN, Mireille MEYNAUD, Marine CHABANNES, Magali FROSSARD, Marie-Line MULET, Monique ROGGI

**Absentes excusées** : Valérie CHARAVIN procuration Magali FROSSARD, Delphine BATIA procuration Mireille MEYNAUD

**Absente** : Madeleine CIBRARIO

**Secrétaire de séance** : Marie-Line MULET

### **OBJET : CONVENTION AVEC LE CRT LA DURANCE NORD ALPILLES POUR UNE DUREE D'UN AN AVEC TACITE RECONDUCTION**

Monsieur le Président expose :

La mission des Centres de Ressources Territoriaux (CRT), et notamment du CRT Durance Nord Alpilles, porté par l'EHPAD la Durance, est de contribuer à offrir la possibilité à des personnes âgées en perte d'autonomie de vieillir chez elles le plus longtemps possible, selon leur souhait.

Dans ce cadre, les personnes bénéficient d'un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service proposant de l'aide ou des soins à domicile n'est plus suffisant.

Par ailleurs, les professionnels du domicile ou les aidants naturels se voient proposer des actions de soutien ou ressources. Ce dispositif permet donc de proposer une alternative à l'entrée en établissement.

Le développement de cette mission vise alors à positionner le CRT comme un facilitateur du parcours de santé des personnes âgées du territoire.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Noves joue un rôle essentiel dans le soutien aux populations vulnérables de la commune et donc dans l'orientation des personnes envers ce dispositif.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration décide :

**ARTICLE 1.** De signer une convention avec le CRT Durance Nord Alpilles qui a pour objet de définir et préciser les objectifs et les conditions de partenariat entre les parties.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 013-261301428-20260227-2026\_04-DE



**ARTICLE 2.** De notifier la présente délibération à la Directrice de l'EHPAD la Durance.

**Vote :** POUR unanimité

A Noves, le 26 février 2026.

La secrétaire de séance,  
Marie-Line MULET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ML' or similar initials, written over a horizontal line.

Le Président,

Georges JULIEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julien', written over a horizontal line.



**CCAS de Noves – 13550**

**Conseil d'Administration du 26 février 2026**

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 8

Date de la convocation : 20/02/2026

**DELIBERATION N° 2026/05**

L'an deux mille vingt-six, le 26 février, à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Président.

**Présents :** Georges JULLIEN, Mireille MEYNAUD, Marine CHABANNES, Magali FROSSARD, Marie-Line MULET, Monique ROGGI

**Absentes excusées :** Valérie CHARAVIN procuration Magali FROSSARD, Delphine BATIA procuration Mireille MEYNAUD

**Absente :** Madeleine CIBRARIO

**Secrétaire de séance :** Marie-Line MULET

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PROVENCE SANTE COORDINATION POUR UNE DUREE D'UN AN**

Monsieur le Président expose :

Provence Santé Coordination est un groupement de coopération sociale et médico-sociale qui porte le Pôle Info Senior Durance Alpilles, le Dispositif d'Appui à la Coordination et un pôle de prévention et d'éducation à la santé.

Le Pôle Infos seniors DURANCE ALPILLES est un lieu de coordination de proximité destiné aux personnes de plus de 60 ans, à leur entourage et aux professionnels intervenant dans le secteur gérontologique.

Le Dispositif d'Appui à la Coordination s'adresse prioritairement aux professionnels de santé et établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux pour répondre aux difficultés qu'ils rencontrent dans la prise en charge de patients présentant un parcours de santé complexe. Ses fonctions d'appui en soutien des professionnels concernent les patients de tout âge, toute pathologie, tout handicap.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Noves joue un rôle essentiel dans le soutien aux populations vulnérables de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration décide :

**ARTICLE 1.** De signer une convention avec Provence Santé Coordination qui a pour objet de définir et préciser les objectifs et les conditions de partenariat entre les parties.

**ARTICLE 2.** De notifier la présente délibération à la Directrice Générale de Provence Santé Coordination.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 013-261301428-20260227-2026\_05-CC



**Vote : POUR unanimité**

**A Noves, le 26 février 2026.**

**La secrétaire de séance,  
Marie-Line MULET**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MLM', written over a horizontal line.

**Le Président,  
Georges JULLIEN**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julien', written over a horizontal line.  
A circular official stamp. The outer ring contains the text 'Centre Communal d'Action Sociale'. The inner part of the stamp contains the text 'Mairie' and '13550 NOVES'.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 013-261301428-20260227-2026\_06-DE

S<sup>2</sup>LO

**CCAS de Noves – 13550**

**Conseil d'Administration du 26 février 2026**

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 8

Date de la convocation : 20/02/2026

**DELIBERATION N° 2026/06**

L'an deux mille vingt-six, le 26 février, à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Président.

**Présents :** Georges JULLIEN, Mireille MEYNAUD, Marine CHABANNES, Magali FROSSARD, Marie-Line MULET, Monique ROGGI

**Absentes excusées :** Valérie CHARAVIN procuration Magali FROSSARD, Delphine BATIA procuration Mireille MEYNAUD

**Absente :** Madeleine CIBRARIO

**Secrétaire de séance :** Marie-Line MULET

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC EDF POUR UNE DUREE D'UN AN RENOUELABLE PAR TACITE RECONDUCTION DANS LA LIMITE DU 31 DECEMBRE 2030**

Monsieur le Président expose :

Électricité de France (EDF) est un acteur reconnu en matière de lutte contre la précarité énergétique. Il est engagé depuis 30 ans dans des actions de solidarité en faveur des publics fragilisés et des clients démunis.

Le CCAS est un acteur majeur de la solidarité communale, notamment par le soutien aux familles dans leurs dépenses d'énergies.

Dans le cadre de la mission de prévention du CCAS, le partenariat entre ces deux entités semble nécessaire afin d'accompagner les personnes en situation de précarité et d'éviter tant que possible la marginalisation et l'exclusion de ces derniers.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, le Conseil d'Administration décide :

**ARTICLE 1.** De signer la convention avec EDF qui a pour objet de définir et préciser les objectifs et les conditions de partenariat entre les Parties, en matière de lutte contre la précarité énergétique.

**ARTICLE 2.** De notifier la présente délibération à Monsieur Le Directeur Collectivités Méditerranée de la société Électricité De France.

**Vote :** POUR unanimité

A Noves, le 21 février 2025.

La secrétaire de séance,  
Marie-Line MULET



Le Président  
Georges JULLIEN

